

Commission permanente

289,53 M€ DE FINANCEMENTS RÉGIONAUX VOTÉS

Réunis en commission permanente, vendredi 6 mars 2026 à Besançon, les élus ont voté 289,53 millions d'euros de financements régionaux.

FOCUS SUR QUELQUES DOSSIERS

Développement économique

➔ Aides individuelles aux entreprises

Afin de soutenir l'entrepreneuriat (TPE/PME), la Région attribue des aides en faveur de 27 entreprises pour un montant total de 2,26 M€ dont :

- 20 entreprises aidées sous forme d'avances remboursables à hauteur de 2,1 M€ en soutien à la croissance et à la création, à l'investissement matériel, à la transmission, ou au recrutement de cadres, dont :
 - ▶ NEEXT (spécialisée dans le développement de systèmes de conversion d'énergie innovants) à Belfort (Territoire de Belfort) : 200 000 € ;
 - ▶ JAQU'AUTO (commerce de voitures et de véhicules automobiles légers) à Granges-le-Bourg (Haute-Saône) : 250 000 € ;
 - ▶ MAPE (activités d'études, de mesure, d'analyse de procédés et de l'environnement) à Étupes (Doubs) : 62 503 € ;
 - ▶ SINTERMAT (forge, estampage, matriçage ; métallurgie des poudres) à Venarey-Les Laumes (Côte-d'Or) : 200 000 € ;
 - ▶ Groupe NEYRAT (commerce de gros et activités manufacturières) à Autun (Saône-et-Loire) : 200 000 € ;
 - ▶ FROISSARD-CARRON (fabrication d'objets en bois et en liège, vannerie et sparterie) à Nancuisse (Jura) : 103 948 € ;
 - ▶ Ateliers François POUENAT (fabrication et commercialisation de pièces forgées, découpées, mécano-soudées ou embouties) à Varennes-Vauzelles (58) : 50 000 €.

- **Sept autres entreprises** sont accompagnées, sous forme de **subventions**, à hauteur de **158 583 €** au titre des dispositifs « Décarbonation des industries, investissement et conseil », dont :
 - ▶ SOTRAIMA (traitement de matériaux issus du BTP et de l'industrie) à Étrigny (Yonne) : 100 000 € ;
 - ▶ SOONE (fabrication d'équipements de communication) à Beaumotte-Aubertans (Haute-Saône) : 17 800 €.
- **La société COSNE ABBATOIRS DU VAL DE LOIRE (Nièvre)** bénéficie d'une subvention de 100 000 € pour le maintien d'une filière abattage sur le territoire dans l'attente de la mise en service d'un nouvel outil.

➔ **Soutien aux entreprises sous-traitantes de la filière automobile**

Dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile, la Région accompagne les entreprises sous-traitantes du territoire fortement impactées par les défis de transformation de la filière.

Trois entreprises bénéficient d'une aide globale de **246 353 €** au titre du dispositif « Entreprises en mutation » :

- ▶ 2MCP (fabrication de machines industrielles) à Exincourt (Doubs) : 29 750 € ;
- ▶ MÉCA-PRÉCIS (conception et réalisation d'outillages pour presse à découper) à Pirey (Doubs) : 72 136 € ;
- ▶ OCN (réparation de machines et équipements mécaniques) à Belfort (Territoire de Belfort) : 144 467 €.

➔ **Soutien aux filières de Bourgogne-Franche-Comté**

Les élus votent une enveloppe totale de **609 975 €** afin de soutenir les programmes d'actions 2026 de plusieurs filières stratégiques : pierre, numérique, plasturgie, microtechniques, biothérapies, silver économie et RSE.

Cette aide permettra d'accompagner :

- ▶ Pierre de Bourgogne : 40 000 € pour son programme d'actions annuel ;
- ▶ French Tech Bourgogne-Franche-Comté : 109 500 € pour l'accompagnement des entreprises numériques ;
- ▶ Docks Numériques : 92 000 € pour leur parcours d'accélération des entreprises innovantes ;
- ▶ Fabrique Numérique à Besançon : 10 000 € pour l'animation de la filière numérique ;
- ▶ Polyvia Bourgogne-Franche-Comté : 105 075 € en faveur de la filière plasturgie ;
- ▶ Pôle PMT : 80 000 € pour l'organisation du congrès « Innovative Therapies Days » ;
- ▶ Pôle de Gériatrie et d'Innovation : 25 000 € pour le développement de la silver économie ;
- ▶ Association Femmes Égalité Emploi : 80 000 € pour ses actions en faveur de l'égalité professionnelle ;
- ▶ Scic Femmes Égalité Emploi : 30 000 € pour l'appui aux négociations en entreprise ;
- ▶ Halte-Discriminations : 20 000 € pour le 18^e Forum emploi et Inclusion ;
- ▶ Ligue de Protection des Oiseaux BFC : 18 400 € pour son programme RSE et biodiversité.

➔ **Soutien aux TPE**

Dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région mène une politique ambitieuse en faveur des TPE. Elle accompagne la création, la reprise, la croissance et les projets d'investissement de ces entreprises artisanales, commerciales et de services, afin de **permettre la création et le maintien d'emplois sur son territoire**.

Les élus régionaux votent une enveloppe de **360 642 €** d'avances remboursables pour accompagner **13 projets** (création, reprise ou croissance), qui permettront la création ou le maintien de **54 emplois**.

Parmi les TPE bénéficiaires :

- ▶ ADE Traiteur à Seloncourt (Doubs) : 45 000 € ;
- ▶ Aux Délices du Dahon (boulangerie-pâtisserie) à Valdahon (Doubs) : 20 000 € ;
- ▶ Berns Déco Meubles (création et vente de meubles) à Champagnole (Jura) : 45 000 € ;
- ▶ CBois Agencement (menuiserie et agencement) à Le Gratteris (Doubs) : 33 330 € ;
- ▶ Euromeca (mécanique industrielle) à Pagny-le-Château (Côte-d'Or) : 45 000 € ;
- ▶ Maugin SNC (bureau de tabac, presse) à Saint-Sauveur (Haute-Saône) : 10 000 € ;
- ▶ Techniplast (plasturgie) à Clairvaux-les-Lacs (Jura) : 28 000 €.

Économie sociale et solidaire (ESS)

➔ **Soutien à l'investissement des entreprises de l'ESS**

Dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'ESS, la Région accorde une subvention globale de **118 151 €** pour soutenir les investissements matériels et immobiliers de **trois structures** :

- ▶ CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Haut-Doubs à La Rivière-Drugeon (Doubs) : 2 834 € ;
- ▶ Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur à Nevers (Nièvre) : 15 317 € ;
- ▶ Les Papillons Blancs Bourgogne Sud à Torcy (Saône-et-Loire) : 100 000 €.

➔ **Aide au fonctionnement des TPE de l'ESS**

La Région accorde une enveloppe globale de fonctionnement de **665 800 €** pour accompagner et soutenir les actions de sensibilisation et de promotion des TPE de l'ESS, via :

- **ACTIVE – Pôle de l'économie solidaire** pour l'accompagnement des épiceries sociales et solidaires de Bourgogne-Franche-Comté : 41 000 € ;

- **Générateur Bourgogne-Franche-Comté (GBFC)**, collectif régional qui favorise l'émergence des projets :
548 800 €, répartis comme suit :
 - ▶ 194 000 € à France Active Franche-Comté ;
 - ▶ 75 000 € à France Active Bourgogne ;
 - ▶ 140 000 € au Clus'Ter Jura ;
 - ▶ 55 000 € à Active ;
 - ▶ 44 000 € à la Fédération des foyers ruraux de l'Yonne (FDFR 89) ;
 - ▶ 40 800 € au Pôle de l'économie solidaire 21.

- **Les deux incubateurs d'innovation sociale** : « Le T », porté par France Active Bourgogne et « FruiT », porté par France Active Franche-Comté : **76 000 €**.

Agriculture

➔ Soutien à l'engraissement des bovins

Pour soutenir les éleveurs et renforcer la filière bovine, la Région attribue, **dans le cadre de son dispositif « Aide à l'engraissement »**, une enveloppe globale de **161 500 € à 61 exploitations** (en Côte-d'Or, dans le Doubs, dans le Jura, dans la Nièvre, en Saône-et-Loire et dans l'Yonne).

Lancée en 2024, cette mesure offre jusqu'à 4 000 € de soutien régional annuel pour encourager les fermes à engraisser leurs animaux plutôt que de les vendre maigre à l'export, améliorer leurs revenus et favoriser l'offre locale.

Depuis l'ouverture du dispositif, **408 exploitations** ont bénéficié de ce coup de pouce régional.

➔ Alimentation de proximité

Dans le cadre du PRAP (Programme régional pour une alimentation de proximité)*, les élus accordent une aide régionale de **132 879 €** en faveur de l'association **Bio Bourgogne-Franche-Comté**.

Cette subvention permet de financer les programmes d'actions 2026 de l'association, déclinés en deux volets :

- ▶ Volet A – Accompagnement des producteurs bio et structuration de filières locales destinées à la restauration collective : 71 261 € ;
- ▶ Volet B – Appui au changement de pratiques dans les établissements de restauration collective, notamment les lycées : 61 618 €.

* Le PRAP vise à développer une offre agricole locale de qualité, à soutenir la relocalisation de l'alimentation et à faciliter l'accès des habitants à une alimentation saine et durable, en renforçant les liens entre producteurs, territoires et restauration collective.

Tourisme

→ Aides régionales au tourisme

La Région attribue une subvention totale de **90 000 €** pour soutenir plusieurs projets touristiques structurants en 2026 :

- ▶ **La Voie Bleue en Haute-Saône** : 15 000 € pour la mise en œuvre du comité d'itinéraires de la véloroute V50 ;
- ▶ **Grandes Traversées du Jura – Doubs/Jura/Ain** : 40 000 € pour le programme 2026 de développement des itinéraires et des services aux itinérants ;
- ▶ **Réseau des Sites Clunisiens – Cluny (Saône-et-Loire) et sites associés** : 15 000 € pour la poursuite de la candidature UNESCO des sites Clunisiens ;
- ▶ **Coopération touristique régionale** : 20 000 € pour les actions et les rencontres professionnelles du SRDTL (Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs).

Lycées

→ Tarification sociale pour la restauration et l'hébergement

La Région poursuit son engagement en faveur du pouvoir d'achat des familles en reconduisant la « tarification sociale » pour la restauration et l'hébergement des lycéennes et lycéens du territoire. Pour cette année scolaire, elle mobilise plus de **2,36 M€** pour les familles boursières et près de **30 000 €** pour les non boursières.

Deux aides sont proposées au titre de la « tarification sociales » :

- ▶ **Aux élèves boursiers**, une aide de **160 à 180 €** pour la demi-pension et **300 à 400 €** pour l'internat ;
- ▶ **Aux élèves non boursiers à revenus modestes**, une aide annuelle de **130 €** (demi-pension) ou **250 €** (internat).

→ L'École de l'hydrogène : 17 partenaires pour une même ambition

Les élus approuvent l'accord de consortium et la convention de financement du projet « École de l'hydrogène » en Bourgogne-Franche-Comté. La Région pilote ce projet stratégique visant à structurer une filière de compétences dédiée à l'hydrogène sur le territoire.

Les partenaires du projet sont les suivants :

- ▶ Donneurs d'ordre publics dans l'achat de formation : Région, Rectorat académique ;

- ▶ Organismes de formation ou d'accompagnement : UMLP, ENSAM, UTBM, CMQ, Agroéquipements, CMQ Automobile et mobilités du futur, CFAI 21-71, CFAI Franche-Comté, Pôle de formation 58-89, Pavillon des Sciences ;
- ▶ Industriels et leurs représentants : UIMM, PVF, Danielson, FORVIA, H2SYS, GEN'HY.

Trois ambitions ont été arrêtées par la Région Bourgogne-Franche-Comté et les membres du consortium :

- ▶ **Transformer l'offre de formation** en créant des pôles de recherche et des cursus adaptés aux besoins des entreprises ;
- ▶ **Anticiper les évolutions technologiques** pour valoriser les acquis de la recherche ;
- ▶ **Renforcer l'attractivité des filières scientifiques et industrielles** nécessaires à la montée en puissance du secteur.

L'École de l'Hydrogène est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » du plan France 2030 et a perçu à ce titre une subvention de 6 M€, sur un budget total 9,8 M€.

Les actions retenues doivent être réalisées sur une période de 60 mois.

Aménagement du territoire

➔ Contrats « Territoires en action »

La Région investit **près de 170 millions d'euros à travers les contrats « Territoires en action » 2022-2028 (TEA)** afin d'accompagner les projets des collectivités contribuant autant à leur adaptation au changement climatique qu'à leur attractivité. 35 territoires ont signé ces contrats avec la Région pour la période 2022-2028.

Dans le cadre du volet territorial du dispositif TEA, la Région soutient les projets d'investissement de **vingt territoires** à hauteur de **8,78 M€**, dont :

- ▶ 330 025 € pour la rénovation et l'agrandissement de la salle de musiques actuelles (SMAC) du Moulin de Brainans (**Jura**) ;
- ▶ 112 353 € pour la création d'une piste cyclable, rue de Salins, à Levier (**Doubs**) ;
- ▶ 797 507 € pour la rénovation énergétique des quatre bâtiments du groupe scolaire du secteur de Pézole à Valentigney (**Doubs**) ;
- ▶ 150 000 € pour la construction d'une médiathèque, d'une salle multi-usages et de cellules commerciales à Bonnetage (**Doubs**) ;
- ▶ 600 000 € pour la construction d'une nouvelle école maternelle en ossature bois à Lure (**Haute-Saône**) ;
- ▶ 335 000 € pour la création d'une nouvelle crèche de 24 lits à Luxeuil-les-Bains (**Haute-Saône**) ;
- ▶ 1,61 M€ pour la rénovation d'un bâtiment du Pôle universitaire de Vesoul à Vaivre-et-Montoille (**Haute-Saône**) ;

- ▶ 160 000 € pour la construction d'un bâtiment écologique et les aménagements paysagers du Pôle ressources de l'alimentation à Tannerre-en-Puisaye (**Yonne**) ;
- ▶ 1,01 M€ pour la rénovation du conservatoire de Paray-le-Monial (**Saône-et-Loire**) ;
- ▶ 159 000 € pour la réhabilitation de la boulangerie de Grancey-le-Château (**Côte-d'Or**) ;
- ▶ 300 000 € pour la reconstruction de la salle polyvalente de Charmoy (**Yonne**) ;
- ▶ 164 970 € pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment périscolaire de Denney (**Territoire de Belfort**).

Une enveloppe de **789 570 € de subventions de fonctionnement** est par ailleurs attribuée à **dix-neuf territoires** afin de soutenir la création de **42 postes d'ingénierie** dans sept départements : **Côte-d'Or, Doubs, Nièvre, Jura, Haute-Saône, Saône-et-Loire et Yonne**.

➔ **Contrats « Centralités rurales en région » - C2R**

Le dispositif « Centralités rurales en région » s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants et reconnues comme fragiles. 128 villes de Bourgogne-Franche-Comté sont éligibles. Elles concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles connaissent des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale. Les communes qui disposent d'une stratégie de revitalisation antérieure à cinq ans peuvent bénéficier d'une enveloppe maximale de 500 000 €, les autres d'une aide maximale de 200 000 €.

Dans le cadre des conventions C2R, les élus accordent une aide de **231 860 €** d'aide pour trois projets :

- ▶ 174 604 € pour la démolition et les premiers aménagements de la friche Rex Barrat en cœur de bourg à Varzy (**Nièvre**) ;
- ▶ 17 556 € pour une étude urbaine portant sur la friche EDF et l'Espace Lamartine (avec participation citoyenne) à Hauts-de-Bienne – Morez (**Jura**) ;
- ▶ 39 700 € pour l'aménagement de l'entrée de ville Cordier (élargissement de la place de l'Église, réhabilitation du muret, accroissement des surfaces végétalisées et création de stationnements perméables) à Orgelet (**Jura**).

Environnement - Énergie

➔ **Milieux aquatiques**

- La Région accorde une enveloppe de 135 263 € pour huit projets d'amélioration de la ressource en eau et de protection des milieux aquatiques, dont :
 - ▶ 9 150 € au Syndicat du bassin de l'Ouche pour l'animation du contrat 2026-2029, ainsi que les travaux de mise en défens (**Côte-d'Or**) ;

- ▶ 24 000 € au Syndicat mixte du Parc naturel du Morvan (**Nièvre**) pour l'animation du contrat territorial Aron-Cressonne 2022-2027 et six opérations de restauration en 2026 (restauration d'obstacles, aménagements de franchissement, mise en défens) ;
- ▶ 11 242 € à Épage Seille et affluents pour les travaux de restauration du Solnan à Dommartin-lès-Cuiseaux (**Saône-et-Loire**) ;
- ▶ 29 456 € au Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de l'Arconce et de ses affluents (**Saône-et-Loire**) pour le soutien aux travaux de mise en défens sur près de 2 km (abreuvoirs, franchissements, plantations).

- **Les élus approuvent par ailleurs le nouveau « Contrat de rivières Morthe, Romaine et petits affluents de la Saône 2026-2027 », animé par la Communauté de communes des Combes (Haute-Saône).**

Ce dernier regroupe une trentaine d'actions principalement dédiées au grand cycle de l'eau, à la restauration des milieux aquatiques, à la biodiversité et à la connaissance des ressources en eau, ainsi que quelques actions d'assainissement.

La Région apporte un soutien technique et financier dans la limite de ses règlements et budgets. L'enveloppe globale prévisionnelle du contrat est d'environ **5,17 M€** (hors opérations d'assainissement).

➔ **Énergies renouvelables**

Dans le cadre du Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 et de sa politique en faveur des énergies renouvelables, la Région attribue **901 438 €** d'aides à l'investissement pour soutenir quatre projets structurants de chaufferies bois et réseaux de chaleur :

- ▶ **172 572 €** à la SAS Les Gîtes du Château pour la création d'une chaufferie bois plaquettes et d'un réseau de chaleur pour cinq bâtiments à Anzy-le-Duc (**Saône-et-Loire**) ;
- ▶ **300 000 €** à la commune de Daix (**Côte-d'Or**) pour l'installation d'une chaufferie bois ;
- ▶ **300 000 €** à la commune de Doubs pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau pour chauffer six bâtiments publics (**Doubs**) ;
- ▶ **128 866 €** à la commune de Damprichard (**Doubs**) pour la création d'une deuxième chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour trois bâtiments communaux.

➔ **EFFILOGIS logement social**

Dans le cadre du dispositif EFFILOGIS, la Région accorde une subvention globale de **65 605 €** à trois bénéficiaires pour la rénovation BBC de 51 logements sociaux :

- ▶ 25 050 € à la Foncière d'Habitat et Humanisme Habitat pour la rénovation de 24 logements, 22 rue des Fassoles à Talant (**Côte-d'Or**) ;
- ▶ 10 555 € à la commune de Chaucenne (**Doubs**) pour la rénovation de 4 logements, 31 Grande Rue ;

- ▶ 30 000 € à la Foncière d'Habitat et Humanisme pour la rénovation de 23 logements, rue du Puits salé à Lons-le-Saunier (**Jura**).

➔ Soutien renouvelé aux PNR de Bourgogne-Franche-Comté

La Région mobilise plus de **2,16 M€** pour soutenir les Parcs naturels régionaux (PNR) de Bourgogne-Franche-Comté. Le soutien financier régional se divise en deux catégories : les cotisations statutaires (obligatoires pour le fonctionnement) et les contributions exceptionnelles (dédiées à l'investissement et à l'innovation).

- ▶ **1,88 M€ de cotisations statutaires aux quatre PNR** : Morvan (930 000 €), Haut-Jura (442 600 €), Doubs Horloger (345 000 €) et Ballon des Vosges (164 300 €) ;
- ▶ **25 000 € pour deux missions d'ingénierie** « agroécologie et valorisation des ressources locales » et « paysages du quotidien » dans le **PNR du Ballon des Vosges** ;
- ▶ **277 100 €** de contributions exceptionnelles dédiées aux projets innovants des quatre Parcs.

Culture et patrimoine

➔ Aide régionale au livre

Les élus votent une subvention globale de **22 000 €** en faveur de deux structures ressources œuvrant pour la filière du livre et de la lecture publique. Cette aide s'inscrit dans le cadre du programme régional « Livre et lecture publique » destiné à renforcer le travail en réseau, la professionnalisation et la diffusion de l'information sur le secteur,

Les deux bénéficiaires :

- ▶ **7 000 €** à l'association **Croqu'Livres** à Besançon (**Doubs**)
Centre de ressources en littérature jeunesse, Croqu'Livres anime un fonds d'environ 5 000 ouvrages et intervient auprès des professionnels du livre, de l'éducation, de la petite enfance ainsi que dans les bibliothèques, écoles et structures sociales. En 2026, l'association renforce ses actions de formation, d'information et d'animation autour de la lecture sur tout le territoire.
- ▶ **15 000 €** à l'association **Les Doigts qui rêvent** à Talant (**Côte-d'Or**)
Éditeur spécialisé dans les livres tactiles destinés aux enfants déficients visuels, l'association est reconnue internationalement. Elle publie en 2026 plusieurs titres, dont *Crocus et l'école* et l'adaptation tactile de *Michka*. Elle poursuit également des actions de médiation et d'innovation pédagogique, notamment via des supports accessibles et des workshops sur la réparabilité des livres tactiles.

➔ **La Région aux côtés des acteurs de la musique**

La Région reconduit en 2026 son soutien aux acteurs de la musique, en combinant contributions annuelles, aides à la formation supérieure et appui aux lieux et aux structures de diffusion. Les élus votent une enveloppe globale de **732 600 €** :

- **477 000 €** au **Syndicat mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté** pour une saison d'une trentaine de concerts et un large programme d'éducation artistique ;
- **25 000 €** au **GIP Cafés Cultures** pour soutenir l'emploi artistique dans les lieux de proximité (cafés, bars, restaurants...) ;
- **230 600 €** sont attribués à **huit ensembles musicaux professionnels** et à l'**Orchestre Dijon Bourgogne** :
 - ▶ 10 000 € pour **Artifices** à Sampigny-lès-Maranges (**Saône-et-Loire**), spécialisé dans le baroque et très actif en médiation ;
 - ▶ 10 000 € pour **D'un instant à l'autre (Côte-d'Or)**, créant des œuvres mêlant improvisation et voix, avec de nombreuses actions éducatives en milieu rural ;
 - ▶ 9 000 € pour **Les Têtes de chien – Collectif TO&MA (Yonne)**, quintet vocal revisitant les traditions orales et menant des projets auprès des personnes âgées ;
 - ▶ 12 000 € pour **Les Traversées Baroques (Côte-d'Or)**, ensemble renommé engagé dans 200 heures annuelles de médiation ;
 - ▶ 7 500 € pour **Obsidienne à Sens (Yonne)**, ensemble médiéval ancré sur son territoire via son festival La Reverdie ;
 - ▶ 165 100 € à l'**Orchestre Dijon Bourgogne (Côte-d'Or)** pour poursuivre ses activités lyriques, ses partenariats territoriaux et ses actions d'éducation artistique.

➔ **Soutien aux acteurs du spectacle vivant**

Les élus attribuent une enveloppe globale de plus de **1,61 M€** pour soutenir le spectacle vivant (les structures labellisées par le ministère de la culture, les structures ressources et les réseaux de professionnels, le fonctionnement des compagnies et les lieux d'accueil en résidence) :

- **1,312 M€ d'aide aux structures labellisées par le ministère de la culture (quatre scènes nationales ou d'intérêt national et quatre lieux de création)** :
 - ▶ Scènes du Jura à Dole/Lons-le-Saunier (**Jura**) : 185 000 € ;
 - ▶ Le Théâtre- Scène nationale de Mâcon (**Saône-et-Loire**) : 140 000 € ;
 - ▶ La Minoterie (110 000 €) et Théâtre Dijon Bourgogne/Centre dramatique national de Dijon : 345 000 € (**Côte-d'Or**) ;
 - ▶ Côté Cour à Besançon : 110 000 € (**Doubs**) ;
 - ▶ Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP) L'Abattoir à Chalon-sur-Saône (**Saône-et-Loire**) : 75 000 € ;

- ▶ Le Dancing/Centre de développement chorégraphique national (CDCN) Dijon Bourgogne-Franche-Comté (**Côte-d'Or**) : 125 000 € ;
- ▶ VIADANSE/Centre chorégraphique national (CCN) à Belfort (**Territoire de Belfort**).
- **190 000 € d'aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels :**
 - ▶ Itinéraires Singuliers (20 000 €) et le réseau Affluences (40 000 €) à Dijon (**Côte-d'Or**) ;
 - ▶ Maison Jacques Copeau à Pernand-Vergelesses (**Côte-d'Or**) : 120 000 € ;
 - ▶ Tour de danse(s), dispositif régional de diffusion chorégraphique équilibrée **dans les huit départements**, en partenariat avec Dancing & VIADANSE.
- **97 000 € de soutien au fonctionnement de sept compagnies, dont :**
 - ▶ Jehol (cirque équestre) à Villers-sous-Chalamont (Doubs) : 20 000 € ;
 - ▶ Fouic Théâtre à Lanty (Nièvre) : 10 000 € ;
 - ▶ Petite Foule Production (danse/théâtre hybride) à Auxerre (Yonne) : 10 000 €.
- **15 000 € au titre de l'aide aux lieux d'accueil en résidence pour une compagnie :**
 - ▶ Les Alentours rêveurs à l'abbaye de Corbigny (**Nièvre**) pour son projet « La Ruche en mouvement ».

➔ Festivals et manifestations culturelles

La Région attribue **459 000 €** en faveur de **treize** festivals et manifestations culturelles qui participent au maillage et à l'animation des territoires en 2026, dont :

- ▶ La 79^e édition du **Festival international de musique de Besançon**, du 11 au 20 septembre (**Doubs**) : 205 000 € ;
- ▶ Les 36^{es} **Eurockéennes de Belfort**, du 2 au 5 juillet (**Territoire de Belfort**) : 120 000 € ;
- ▶ Le 38^e **Festival musical des Grands crus de Bourgogne-Franche-Comté**, du 3 mai au 10 octobre (**Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne**) : 35 000 € ;
- ▶ La 33^e édition du **Festival Musique et Mémoire**, du 17 juillet au 2 août (**Haute-Saône**) : 40 000 € ;
- ▶ La 11^e édition de **Pupitre en Liberté**, les 25 et 26 avril à Dole (**Jura**) : 4 000 € ;
- ▶ Le 36^e Festival **Ciné-Pause** (cinéma en milieu rural), du 5 au 9 août en **Saône-et-Loire** : 5 000 € ;
- ▶ La 31^e édition de **Littératures Étrangères**, du 20 au 28 mars à Audincourt (**Doubs**) : 2 000 € ;
- ▶ Les 23^e **Utopies Festivales de Pisy** (Yonne), du 5 au 7 août : 2 000 €.

➔ Coup de pouce aux acteurs des arts visuels

Dans le cadre du soutien régional aux acteurs des arts visuels, la Région alloue **98 000 €** à **six structures professionnelles** dédiées à la diffusion et à la création artistique sur tout le territoire. Ces aides permettront de soutenir les

ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK: